

LE PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL

Rapport d'activité 2014

Le parc naturel de la mer de corail a été créé par un arrêté du gouvernement le 22 avril 2014. Il englobe la totalité de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie, zone économique exclusive (ZEE) et îles éloignées, dont la gestion constitue une des principales missions confiées au service de la pêche et de l'environnement marin (SPE). En 2014, la Nouvelle-Calédonie a renforcé la capacité d'action du SPE à travers le recrutement d'une chargée de mission parc naturel de la mer de Corail. Pour créer puis gérer le parc naturel de la mer de Corail, les actions suivantes ont été menées.

A. Mettre l'homme au cœur du projet de parc

1. Orientation 1 : Gouvernance

Libellé de l'orientation :

« Mettre en place un outil de gouvernance partagée au service d'une gestion intégrée de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie »

Actions menées en 2014 :

- Rencontres individuelles des membres et partenaires potentiels du futur comité de gestion du parc.
- Réunion de concertation avec les associations de défense de l'environnement intervenant à l'échelle de l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, connues de la direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie (DAM), pour échanger sur la démarche en cours de création du comité de gestion.
- Mars 2014 : réunion annuelle du groupe de gestion de l'aire marine protégée d'Entrecasteaux.

Rappel des actions antérieures :

- Consultations systématiques de la commission des ressources marines
- Consultations systématiques du comité consultatif de l'environnement
- Le lancement officiel du processus de concertation pour la gestion intégrée de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie a eu lieu en 2012. Le planning de la concertation engagée en 2013 a été le suivant :
 - Février 2013 : réunion de concertation technique avec présentation de l'avancement de l'analyse stratégique régionale (ASR) dans les domaines profond, pélagique et récifo-lagonaire et échanges avec les participants ;
 - Avril 2013 : réunion de concertation technique avec point d'avancement de l'ASR (domaine profond) et échanges avec les participants ;
 - Novembre 2013 : réunion de concertation technique avec présentation de l'ASR par domaine et recueil des observations ;
 - Décembre 2013 : présentation et validation de l'ASR en séance plénière.

2. Orientation 2 : sensibilisation

Libellé de l'orientation :

« Faire connaître les richesses de l'Espace maritime et sensibiliser les calédoniens aux enjeux de gestion qui en découlent »

Actions menées en 2014 :

- Une plaquette présentant les mesures de gestion et la gouvernance du parc a été réalisée et mise en téléchargement libre sur le site internet de la direction des affaires maritimes. Elle sera traduite en anglais début 2015.
- Plusieurs cartes ont été réalisées fin 2014 puis mises en téléchargement sur le site internet de la direction des affaires maritimes :
 - Une carte descriptive du parc faisant notamment apparaître les structures émergées
 - Une carte présentant les sites d'intérêt particulier en termes de gestion, au regard de l'existence d'espèces remarquables, d'espèces envahissantes et de vestiges d'activités humaines passées.
 - Une carte des mesures de gestion déjà en vigueur à l'intérieur du parc naturel de la mer de Corail.
- Site internet et explorateur cartographique
 - Le site internet de la DAM (volet pêche et environnement marin) a été enrichi d'une page consacrée à la mise en place du parc naturel de la mer de Corail, en complément de celle existante sur l'AMP des atolls d'Entrecasteaux.
 - La première version d'un explorateur cartographique du parc a été mise en ligne le jour de la création du parc naturel de la mer de Corail. Aujourd'hui, cet explorateur cartographique permet, outre les cartes du site internet de la DAM, d'accéder en particulier à des couches d'informations relatives à la toponymie, à la bathymétrie ou à la délimitation des aires protégées à l'intérieur de l'espace maritime (http://explorateur-carto.georep.nc/explorateur-carto/?app_carto=espace_maritime_nouvelle_caledonie).
- La conférence maritime régionale qui a eu lieu le 29 octobre 2014 à Nouméa a été l'occasion de présenter le parc naturel de la mer de Corail aux principaux acteurs maritimes du territoire. Il a été fait mention de la dynamique de gestion en cours, avec les actions de suivi des écosystèmes et de surveillance des activités humaines, en complément des mesures de gestion déjà en vigueur.

Rappel des actions antérieures :

- Communication sur l'AMP des atolls d'Entrecasteaux

Un dépliant rappelant la réglementation et les recommandations à l'intérieur de l'AMP a été élaboré en 2013 pour informer les professionnels et plaisanciers susceptibles de se rendre dans l'AMP. Ce dépliant, édité en français et en anglais, a été envoyé à l'ensemble des marinas et offices de tourisme de Nouvelle-Calédonie, aux sociétés touristiques ayant fait la demande d'agrément et à la marine nationale en 2013. Un envoi du dépliant traduit en anglais a ensuite été transmis aux marinas d'Australie, de Nouvelle-Zélande, de Polynésie Française, de Fidji et du Vanuatu.

4. Orientation 4 : connaissance

Libellé de l'orientation :

« Améliorer la connaissance des enjeux de gestion par une capitalisation et une valorisation des données existantes ou à venir et par l'acquisition (raisonnée) de nouvelles informations ».

Actions menées en 2014 :

- Mise en place d'une procédure de bancarisation des données au sein du SPE.
- Missions exploratoires de l'AMBORELLA à Walpole et à Chesterfield.
- 6 campagnes scientifiques ont été autorisées dans le parc :
 - Mai 2014 : prospection des épaves présentes à Entrecasteaux par l'association Fortune de Mer.
 - Mai 2014 : inventaire et collecte de déchets sous-marins en plongée bouteille par l'association Project Aware.
 - Sept. 2014 : pose de caméras appâtées et comptage de poissons en plongée bouteille par l'IRD (projet PRISTINE).
 - Sept. 2014 : collecte de données bathymétriques multifaisceaux par la NIWA à l'occasion du transit du navire TANGAROA dans le parc.
 - Oct. 2014 : mesures océanographiques par l'IFREMER (projet SPOT).
 - Oct.14-janv.15 : inventaire des mammifères marins par survols aériens par l'AAMP (projet REMMOA).

Rappel des actions antérieures :

- Missions exploratoires de l'AMBORELLA

Depuis la construction de l'AMBORELLA en 2011, ce navire a permis au SPE de mener plusieurs campagnes dans les îles, lagons et récifs éloignés qui étaient souvent peu ou mal connus jusque-là. Des missions exploratoires du milieu marin et du milieu terrestre ont ainsi été menées à Chesterfield, Walpole, Matthew, Hunter, Pétri et Astrolabe.

Les missions terrestres ont permis de caractériser la flore des îles éloignées, de recenser les espèces invasives, les populations d'oiseaux et de tortues selon des protocoles identiques dans l'ensemble du parc de la mer de corail. Les missions subaquatiques ont permis et permettront de donner une première image globale de la richesse et de la biodiversité marine du parc.
- 3 campagnes scientifiques ont été autorisées dans l'AMP d'Entrecasteaux en 2013 :
 - Living Ocean pour la production de films documentaires
 - IRD-Pristine, pour l'échantillonnage du milieu
 - IRD / CNRS pour des mesures sur 2 points GPS
- Nous avons également été informé du déroulement de 6 campagnes dans la ZEE en 2013 :
 - JAMSTEC (Japon), pour la collecte de données océanographiques ainsi que sur le zooplancton et des larves de poissons.
 - Université de Brême (Allemagne), pour la collecte de données océanographiques et de plancton.
 - NIWA (Nouvelle-Zélande), pour la pose de bouées Argo et la collecte de données sur les organismes mésopélagiques et le zooplancton.
 - NIWA (Nouvelle-Zélande) en partenariat avec le MNHN, pour l'échantillonnage de communautés de poissons et d'invertébrés profonds.
 - IRD, pour le suivi de paramètres physiques, biologiques et biogéochimiques.
 - IRD, pour une étude sur le changement climatique avec mouillage instrumenté.

5. Orientation 5 : suivi et surveillance

Libellé de l'orientation :

« Développer un réseau de suivi partagé de l'état du milieu marin, des ressources exploitées et des usages et conforter la stratégie de surveillance du parc naturel ».

Actions menées en 2014 :

- Suivi de la pêche palangrière :
 - Attribution aux armements locaux de 17 licences de pêche aux thonidés dans la ZEE.
 - Suivi satellitaire (VMS) journalier des positions des palangriers en mer avec point hebdomadaire et bilan trimestriel.
 - Suivi par observateurs embarqués : 3 observateurs ont réalisé 22 embarquements sur les palangriers pour suivre la mortalité par pêche des espèces cibles et des autres espèces. Le taux de couverture de l'activité de pêche est de 6,8% en 2014 pour un objectif international de 5%.
 - Récupération des 324 fiches de pêche correspondant aux 324 marées réalisées par les thoniers calédoniens en 2013. Le taux de couverture est de 100% en 2014.
 - Réalisation de l'analyse technico-économique 2012 de la pêcherie thonière par l'observatoire économique de la pêche hauturière.

- Suivi de la pêche récifo-lagonaire sur les îles éloignées
En 2014 un seul navire dispose de licences de pêche aux holothuries, aux langoustes et aux vivaneaux dans le parc naturel sauf dans l'aire marine protégée d'Entrecasteaux (pêche professionnelle interdite). Ce navire fait l'objet d'un suivi par satellite et par fiche de pêche.

- Utilisation de l'AMBORELLA :
 - Mission annuelle en décembre pour suivre les pontes de tortues dans l'AMP des atolls d'Entrecasteaux.
 - Mission annuelle en juillet pour entretenir les stations météorologiques de Loop et Surprise.

- Déclarations d'entrée dans l'AMP des atolls d'Entrecasteaux
La diffusion des dépliants, la pose de panneaux informatifs sur les îlots et le « bouche à oreille » semblent avoir fonctionné chez les plaisanciers. En 2014, 12 navires se sont déclarés avant leur visite sur le site, alors qu'il n'y a eu que 4 à 5 déclarations les deux années précédentes.

- Collaboration avec la Marine nationale
Lors des changements d'équipe, le service de la pêche et de l'environnement marin intervient devant les nouveaux officiers des navires et avions des forces armées de Nouvelle-Calédonie (FANC) pour détailler les réglementations en matière d'environnement et de pêche que les FANC sont chargées de faire respecter. Les FANC transmettent ensuite leurs observations sur le terrain au SPE pour analyse et synthèse.

Rappel des actions antérieures :

- Les actions de suivi et de surveillance sont identiques chaque année.

6. Orientation 6 : visibilité internationale et moyens

Libellé de l'orientation

« S'appuyer sur la visibilité internationale du parc marin et sur son cadre de gestion ambitieux pour développer les moyens alloués à sa gestion ».

Actions menées en 2014:

- Août 2014 : la Nouvelle-Calédonie intègre le réseau BIG OCEAN qui regroupe les gestionnaires de très grands parcs marins dont la plupart sont situés dans le Pacifique.
- Octobre 2014 : atelier de travail PACIOCEA à Fidji.
Un agent du SPE a participé à cet atelier organisé par l'agence des aires marines protégées (AAMP) pour analyser les problématiques socio-économiques et de protection de l'environnement marin des pays et territoires du Pacifique sud. Le projet constitue le pendant régional des analyses stratégiques réalisées par l'AAMP au niveau national et au niveau de la Nouvelle-Calédonie.
- Novembre 2014 : atelier des gestionnaires de parcs marins à Townsville.
Un agent du SPE a représenté à cet atelier l'AMP des atolls d'Entrecasteaux, qui fait partie du parc naturel de la mer de Corail mais aussi du bien en série calédonien inscrit au patrimoine mondial par l'Unesco en 2008.
- Novembre 2014 : congrès mondial des parcs naturels à Sydney.
Une délégation de la Nouvelle-Calédonie, pilotée par le membre du gouvernement chargé du développement durable, a participé à ce congrès et a pu présenter le parc naturel de la mer de Corail à plusieurs reprises.
Cette mission a été également l'occasion de participer à la réunion annuelle du réseau BIG OCEAN et de rencontrer les pays partenaires avec lesquels la Nouvelle-Calédonie a signé des accords de coopération relatifs au parc naturel de la mer de corail (Iles Cook, Australie).

Rappel des actions antérieures :

Le processus de création du parc marin a été présenté lors du congrès international des aires marines protégées (IMPAC 3) qui s'est tenu en France en octobre 2013 et lors de la neuvième conférence organisée par le programme régional océanien de l'environnement (PROE) sur la préservation de l'environnement et les aires protégées, marines et terrestres, dans les îles du Pacifique qui s'est tenue à Fidji en décembre 2013.

C. Devenir un moteur de la dynamique régionale en faveur d'un développement durable

7. Orientation 7 : Coopérer avec nos voisins

Libellé de l'orientation

« Contribuer à la mise en place d'une gestion durable de la mer de Corail, concertée avec les quatre autres pays riverains »

Actions menées en 2014:

- **Coopération France- Nouvelle-Calédonie -Australie :**
 - Publication scientifique commune coordonnée par le CSIRO et l'IRD sur la mer de corail au cours du premier semestre 2014.
 - Signature d'une convention de partenariat entre le MNHN, l'AAMP et CSIRO sur l'étude des données biogéographiques liées aux environnements marins profonds.
- **Juillet 2014 : engagement pour la gestion concertée de la mer de Corail :**

A l'occasion de la rencontre OCEANIA 21 à Nouméa, un engagement a été pris par les Îles Salomon, le Vanuatu et la Nouvelle-Calédonie pour constituer entre eux un groupe de travail chargé de définir des modalités de collaboration en vue de la gestion concertée de leurs espaces maritimes. Ce groupe de travail pourrait se réunir dans le cadre du comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail.

Rappel des actions antérieures :

- **Mars 2013 : rencontre scientifique France – Nouvelle-Calédonie – Australie :**

Dans le cadre de la lettre d'intention de mars 2010 pour la gestion durable de la mer de Corail signée entre l'Australie et la France, au titre de la Nouvelle-Calédonie, une seconde rencontre scientifique a été organisée à Brisbane en mars 2013, faisant suite à la première réunion de décembre 2011 à Nouméa. A l'issue, plusieurs pistes de collaboration ont été identifiées, notamment : l'intérêt de collaborer à la valorisation de l'importante collection de spécimens de faune profonde de la mer de Corail détenue par le MNHN ainsi que de caractériser la connectivité entre les écosystèmes de part et d'autre la frontière maritime entre les deux pays. L'organisation de campagnes à la mer transfrontalières, à partir de 2015, permettrait de répondre à cette attente, avec un intérêt particulier pour les structures émergées et profondes de la région Chesterfield – Capel et Ken-Cato.

8. Orientation 8 : intégration régionale

Libellé de l'orientation :

« Contribuer au rayonnement et à l'intégration régionale de la Nouvelle-Calédonie par la mise en œuvre concrète de la feuille de route « Pacific Oceanscape » et la concrétisation des engagements multilatéraux de la Nouvelle-Calédonie dans le domaine de la gestion du milieu marin».

Actions menées en 2014:

- Participation de la Nouvelle-Calédonie à 2 ateliers sur le projet régional PACIOCEA (2013-15) « Analyse éco systémique de l'océan Pacifique centre et ouest » :
Cofinancé par l'Union Européenne et l'AAMP, ce projet a pour objectif d'apporter des éléments de vision et de décision aux pays et territoires du Pacifique, pour la gestion des espaces maritimes. L'objectif principal de ce projet est de réaliser un diagnostic transversal de l'espace maritime de la région Pacifique centre et ouest. Ce diagnostic sera la base d'une réflexion sur des futurs potentiels.
Ces ateliers avaient pour objectifs de construire différents scénarios futurs de ce que pourraient être les écosystèmes et les activités liées à la mer. La Nouvelle Calédonie a servi de cas d'étude pour démontrer les bénéfices à considérer parallèlement les échelles nationales et régionales.
- 19 aout 2014 : conférence publique sur les analyses stratégiques régionales (ASR)
La Nouvelle-Calédonie a organisé une conférence sur l'ASR qui a mené à la création du parc naturel de la mer de Corail, l'ASR réalisée à l'échelle du Pacifique dans le cadre du projet PACIOCEA, l'ASR en cours au niveau australien (projet EPOG) et le projet d'ASR dans plusieurs pays voisins comme Samoa, Kiribati, Tuvalu (projet MACBIO).
- Mise en place de la collaboration avec les îles Cook :
Lors du WPC, une réunion s'est tenue entre le 1er ministre des îles Cook et M. Anthony Lecren, membre du gouvernement de Nouvelle-Calédonie, pour la rédaction d'une feuille de route en application de l'accord de coopération instituant un jumelage entre les grandes aires marines protégées de Nouvelle-Calédonie et des îles Cook.

Rappel des actions antérieures :

En matière de collaboration régionale, un accord de coopération instituant un jumelage entre parcs naturels a été signé entre la Nouvelle-Calédonie et les îles Cook en octobre 2013. La collaboration doit porter notamment sur l'échange de connaissances et d'expérience, afin d'améliorer la gestion de chaque site géré.